

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Floréal, an VII.



Décret de la cour de Madrid qui ordonne une nouvelle émission de billets royaux. — Fausse alarme à Ferrare et à Bologne, sur le bruit d'un prétendu passage du Pô par les Autrichiens. — Apposition des scellés sur toutes les caisses publiques de Florence. — Déclaration du ministre autrichien à la diète de Ratisbonne. — Attaque des Autrichiens contre Schaffouse. — Nouvelles diverses.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

Madrid, le 22 germinal.

On assure que le directoire exécutif de France a adressé à M. d'Urquijo une lettre extrêmement obligeante à l'occasion de sa nomination provisoire au ministère des affaires étrangères; ce qui fait tomber le bruit que cette nomination avoit déplu au gouvernement français. Il est au reste très-certain que le nouveau ministre paroît tout-à-fait dans les bonnes grâces du roi & de la reine. Notre gouvernement vient de recourir à une mesure financière que les circonstances lui ont fait croire indispensable. Il va paroître une cédule royale qui annonce une nouvelle émission de billets pour la somme de 800 millions de réaux (environ 200 millions de francs). Cette cédale sera accompagnée de quelques autres décrets, dont l'objet sera d'obliger, sous des peines graves, de recevoir le papier-monnaie comme argent comptant.

Nous apprenons qu'un de nos paquebots *le Goloudrino*, ayant à bord environ 300 mille piastres, a été pris par un brick anglais au moment où il alloit entrer à la Corogue.

ITALIE.

Bologne, le 14 germinal.

Il y a trois jours que nous apprîmes que les allemands avoient passé le Pô près de Ferrare. Déjà le peuple frémissoit d'indignation à l'approche du danger qui le menaçoit: déjà deux mille citoyens se préparoient à marcher; mais vers le soir les alarmes commencèrent à se disperser: elles se calmerent tout-à-fait à la lecture d'une proclamation du général Musnier, commandant de la place de Ferrare, annonçant que les autrichiens avoient été complètement battus sur les bords de l'Adige.

Nous avons su depuis, ce qui avoit donné lieu au bruit qui nous avoit alarmés. Depuis quelques jours, les Allemands se faisoient voir sur l'autre rive du Pô; le 9 germinal, ils pointerent deux pieces contre une barque canon-

niere cisalpine, & Peurent bientôt coulé à fond. Ils recueilloient toutes les barques qu'ils pouvoient rencontrer; & faisoient mine en effet de vouloir tenter le passage du Pô sur deux points. La nuit étant survenue, quelques patrouilles piémontaises qui gardoient notre rive crurent apercevoir sur ces deux points un mouvement extraordinaire, & vinrent rapporter à Ferrare que les Allemands effectuoient leur passage.

La vérité est que les Autrichiens n'ont encore occupé que la rive opposée à la nôtre. Ferrare est dans un état de défense respectable. Les troupes y ont accouru de tous les pays circonvoisins. La rive du Pô est garnie d'artillerie.

Florence, le 15 germinal.

Le secrétaire de la commission française, le citoyen Jacob, a été chargé par le général Gauthier d'apposer les scellés sur toutes les caisses publiques; celui-ci a formé, pour remplir les intentions du général, une commission qui doit le seconder dans cette opération. Elle est composée des citoyens Laurent Baroul, Jules Seignoret & Castelan. Le dernier remplit les fonctions de secrétaire. Cette commission agit de concert avec un officier de l'état-major. Elle a déjà mis les scellés sur les caisses du fis, du bureau des gabelles, de l'ordre de Saint-Etienne, de l'archive générale, &c.

Milan, le 20 germinal.

Le 15 de ce mois, l'armée française en est encore venue aux mains avec celle des Allemands, du côté de Valla Franca. La prise de 600 Autrichiens a été le résultat de cette affaire. On dit cependant que l'armée française a perdu quelques positions. Le quartier-général est à Mantoue. Le général Pigeon est grièvement blessé.

AUTRICHE.

Vienne, le 20 germinal.

Nos gazettes assurent que des quatre armées russes qui avoient eu ordre de se mettre en marche, l'une est déjà arrivée en Gallicie, & que tous les préparatifs pour sa route sont faits en Moravie; qu'une autre passe par la Hongrie; que les deux autres prennent d'autres routes; mais que toutes ont ordre sur-tout de faire la plus grande diligence.

Le camp sous Vérone est de 32,000 hommes, & sera porté dans peu à 50,000, par les renforts qui sont en chemin.

PRUSSE.

Berlin, le 20 germinal.

La Prusse reste calme comme au sein d'une paix pro-

fonde. Le roi et la reine se disposent à partir bientôt pour la Hesse, d'où, après quelque séjour, S. M. viendra en Westphalie, passer en revue les troupes qui forment le cordon. Le duc de Brunswick a reçu l'invitation de s'y rendre à l'avance; et les dernières lettres de Brunswick annoncent qu'il en est déjà parti pour y aller.

A L L E M A G N E.

Ratisbonne, le 26 germinal.

Le ministre autrichien a déclaré, dans le conseil des princes à la diète, que les derniers évènements de la guerre devant influer sur la discussion actuelle concernant la marche des Russes, & la situation des affaires étant changée, il proposoit aux députés de demander de nouvelles instructions à leurs commettans. Mais la diète n'a pris aucun arrêté à cet égard.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 23 germinal.

Il s'opère quelques mouvemens de troupes du côté de Plymouth, & sur-tout dans le Cornwall, où l'on attendoit un grand renfort de cavalerie. Ces mouvemens tiendroient-ils à la crainte d'une insurrection ou d'une invasion de la part de l'ennemi? La flotte de Brest cause de vives inquiétudes au gouvernement.

Le brigantin *le John*, arrivé à Milford, rapporte avoir rencontré, le 15 germinal, trois corsaires français, croisant dans les environs du cap Lézard, & grésés comme des bateaux pêcheurs. Il leur a échappé à la faveur d'un vent frais.

Deux capitaines de navires marchands, nommés *Cohen* & *Watts*, qui avoient été arrêtés comme soupçonnés de correspondre avec la France, ont été relâchés, à la charge par Cohen, qui est Américain, de ne pas reparoître dans le pays jusqu'à la paix.

Les cours martiales sont dans la plus grande activité en Irlande, & il ne se passe pas de jours où il n'y ait quelque exécution. On en peut dire autant des arrestations en Angleterre.

Le Constantin, allant de Liverpool aux Barbades, a été pris par deux vaisseaux de guerre espagnols de 74 & de 64, qui l'ont conduit à la Guira.

Les dernières nouvelles de Minorque portent que le général Stuart en étoit parti, à la tête de ses troupes, pour une expédition contre Malte. Ces troupes jadis stationnées à Lisbonne, étant presque toutes de cavalerie, sont embarquées sur des bâtimens de transports, & paroissent destinées à grossir l'armée des paysans rebelles qui, en même tems qu'on seroit quelque tentative sur Malte par mer, harceleroit la garnison par terre; supposé qu'on se décide à entreprendre un siège aussi hasardeux.

Le banquier Fuller a payé les impositions de cette année, à raison de 25 mille liv. sterl. de revenu.

Le 19 de ce mois au matin, le *Gange*, de 74 canons & trois autres de 64, sont sortis de Lowestoff, se dirigeant sur les côtes de la Hollande.

Le *Morning-Chronicle* ne dissimule pas que notre ministère a plus d'un motif d'avoir de vives inquiétudes personnelles, en se rappelant les calculs de M. Burke, qui, dans

un de ses derniers ouvrages, portoit à 80 mille le nombre des républicains de l'Angleterre.

Il veut, 1°. défendre la réunion de toute société où l'on s'occuperait de questions politiques;

2°. Supprimer tous les clubs où l'on exigeroit des sermens secrets;

3°. Etablir un bureau pour l'enregistrement de toutes brochures. & de tout livre imprimé, & rendre les auteurs & imprimeurs responsables des conséquences de leurs productions;

4°. Mettre toutes les personnes suspectes en prison.

La flotte de la Manche, sous les ordres de l'amiral Bridport, sera composée de 19 vaisseaux, dont quelques-uns à trois ponts.

La nuit du 15 au 16, il est tombé ici six pieds de neige qui ont rendu les chemins impraticables, & arrêté les voitures sur toutes les routes.

M. Pitt va présenter à la chambre un traité subsidiaire entre le roi Georges & Paul I^{er}, en vertu duquel on doit donner à ce dernier un secours de douze millions par an.

M. Dundas, ministre de la guerre, qui, dernièrement avoit inutilement engagé quelques milices de Londres à s'embarquer pour l'Irlande, vient de renouveler les mêmes propositions à sept régimens écossais qui s'y sont aussi refusés formellement, en disant que, voués à la défense de leur pays, ils ne tremperont jamais leurs mains dans le sang de leurs compatriotes.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

Lucerne, le 26 germinal.

Les lois de discipline pour le militaire français ont été adoptées provisoirement pour servir de règle aux conseils militaires.

Le directoire a été invité de rassembler encore quinze cents hommes de tous les cantons, pour augmenter la garnison de Lucerne.

Les cantons de Schaffhouse & de Linth ont été mis en état de siège.

La tranquillité est rétablie dans le canton de Sentis.

La rentrée des contributions se presse avec vigueur dans les différens districts.

Les habitans insurgés de la commune de Ruswill, à trois lieues d'ici, ont été attaqués avant-hier par une colonne de mille hommes partie de cette ville. Après quelques coups de canon à mitraille, les rebelles ont été débusqués de ce village, & se sont retirés dans une forêt qui le couvre. Là, le combat a recommencé, & ils ont encore été battus. Ils étoient en partie armés de massues garnies de pointes, qu'ils appellent *étoiles du matin*.

Nous apprenons en ce moment que les rebelles sont entièrement dissipés. Ils se sont retirés à Villisau. On les poursuit sans relâche.

On parle d'une affaire plus sérieuse dans les environs de Thoune, où 2 à 300 mutins sont restés sur le carreau. A la suite de cette action, les rebelles sont rentrés dans le devoir.

Le préfet national d'Arau a marché avec trois ou quatre compagnies dans la vallée de Kulm, où il a désarmé les habitans & pris les chefs de l'insurrection.

Notre directoire a pris, le 21 de ce mois, l'arrêté suivant: Le directoire exécutif, considérant que le gouvernement

autrichien & les ennemis de la république ont vomis de concert, sur son territoire, des militaires déguisés & d'autres agens chargés d'espionner le gouvernement, d'effrayer le peuple par des nouvelles alarmantes, d'enrégimenter sous main des bandes de brigands, & de hâter l'explosion de la guerre civile, arrête :

Art. 1^{er}. Les commissaires du directoire exécutif, les préfets, sous-préfets & agens seront arrêter & punir de suite militairement, comme auteurs d'embauchage, les citoyens coupables d'avoir donné asile ou protection aux agens ci-dessus désignés. Les cabarets ou les auberges dont les propriétaires négligeroient de les dénoncer aux autorités constituées, seront fermés.

II. Il sera payé six louis à quiconque livrera entre les mains des autorités constituées les militaires autrichiens & autres individus parcourant l'Helvétie, soit pour y activer la correspondance entre les traîtres du dedans & les ennemis du dehors, soit pour répandre des nouvelles alarmantes, soit pour organiser une résistance quelconque aux loix & aux mesures du gouvernement.

Les chambres administratives sont chargées d'exécuter ces pitemens.

III. Les commissaires du gouvernement & les préfets feront traduire sur l'heure les individus désignés ci-dessus par-devant la cour martiale, pour y être jugés sur la loi du 3 décembre & sur celles des 30 & 31 mars, & veilleront à ce que prompt & bonne justice soit faite de tels scélérats & de leurs adhérens.

Zurich, le 23 germinal.

Les troupes autrichiennes ayant attaqué avant-hier Schaffhouse, les Français qui s'y trouvoient l'ont évacué, & se sont retirés sur la rive gauche du Rhin, après avoir brûlé le pont. Quelques obus sont tombés dans la ville, ainsi que dans le village de Feurthalen, situé sur la rive gauche du Rhin; quelques maisons de ce village ont été brûlées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 5 floréal.

Le citoyen Denyau, commissaire du gouvernement français aux colonies, vient de partir pour Hambourg.

— Les citoyens Pabat, dit Palet, et François Tirard, prévenus d'émigration, viennent d'être arrêtés. Le premier a été conduit au Temple.

— Le citoyen Compagnon, de Bordeaux, demeurant rue du Hazard, vient d'être enfermé au Temple.

— Le nommé Delabey, ex-ministre du culte, vient d'être arrêté, pour avoir tenu des discours injurieux contre la république, & tendans au rétablissement de la royauté.

— Il est arrivé à Grenoble, dans l'espace de cinq jours, sept mille & quelques prisonniers de guerre autrichiens venant d'Italie. Les uns resteront dans la dix-septième division militaire; & les autres doivent filer sur la dix-huitième.

— Le théâtre Faydeau n'est plus dirigé par Sogeret. Une nouvelle administration travaille à le réorganiser. On dit qu'elle a pour chef le citoyen Devisme, autrefois directeur de l'Opéra.

— La république cisalpine a déclaré la guerre à l'Autriche. Le manifeste contient plusieurs griefs sur les dif-

ficultés qu'a éprouvé à Vienne le citoyen Marescaldi, pour traiter.

— Par suite des dispositions du directoire, le pape doit se rendre à Briançon: il a dû partir de Turin ces jours derniers, suivant la lettre du général Grouchy, commandant dans le Piémont, au commandant de Briançon; ainsi il ne doit pas tarder d'être rendu à cette destination.

— Le général Muller, commandant la 7^e division militaire, d'après les ordres du ministre de la guerre, doit se rendre incessamment à Modene (en Italie) pour juger le général Championnet; un de ses anciens aides-de-camp, & qui se trouve en ce moment auprès de lui, l'accompagnera dans ce voyage.

— Le général de brigade Rivaud, commandant dans le département des Deux-Nethes, vient d'ordonner la levée de l'état de siège mis sur la place de Malines. Cet événement a été annoncé avec appareil militaire aux citoyens de cette commune, & la haute-police civile a été remise le même jour par le commandant de la place à l'administration municipale.

— Le conseil de guerre de la 4^e division militaire séant à Nancy, vient de condamner à la peine de mort le nommé Nicolas Ristou, de Chaligny, convaincu d'émigration. Il a subi son jugement le 29 germinal dernier.

— Dernièrement des scélérats mirent le feu dans trois endroits différens & dans le même tems au bureau de la poste aux lettres de Besançon. Pendant qu'on arrêtoit le progrès des flammes, ils parvinrent, à la faveur de cet incendie, à voler une somme de 10,000 fr.

— Le corsaire le Poisson volant, armateur Fonfrede, venant de Bayonne à Bordeaux, a été chassé par trois lougres anglais qui l'ont fait périr sur la côte d'Arcachon; tout l'équipage s'est sauvé.

— Le célèbre professeur d'histoire, Gatterer, savant d'un grand mérite, dont les écrits jouissent d'une estime générale, est mort à Gottingue. Il étoit âgé de 72 ans, & avoit professé l'histoire pendant quarante.

Bulletin des assemblées électorales.

Il y a eu scission dans le Var. Les deux assemblées ont nommé au conseil des anciens le directeur Barras.

Il y a eu aussi scission dans les Bouches-du-Rhône. L'assemblée-mère a nommé Antonnelle (d'Arles); Scariet (de Marseille); & Fabre (de Tarascon). L'assemblée scissionnaire a nommé Barras, Monge & Chabart.

Scission dans la Corrèze: l'assemblée scissionnaire a nommé Marbot & Brune; & l'assemblée-mère, Gauthier, commissaire central; & Malès.

— L'assemblée électorale des Basses-Pyrénées a nommé aux anciens Fargas, membre actuel des cinq-cents; aux cinq-cents, Casenave & Pemartin, ex-conventionnels; & pour remplacement pour deux ans, aux anciens, Bergeras, membre de la législative en 1791; aux cinq-cents, Guirail, administrateur du département.

Une foible scission de vingt à trente membres a nommé aux anciens, Annadat, ex-constituant; aux cinq-cents, Vignalet, administrateur du département; & le général Bernadote; & en remplacement pour deux ans aux anciens, Casemajor, membre de la législative en 1791; aux cinq-cents, Sauvino, ex-conventionnel.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 3 floréal an 7.

Le directoire exécutif arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le ministre de la guerre fera surveiller et activer, par des agens spéciaux, la confection des habits & effets d'équipement destinés aux défenseurs de la patrie, ainsi que l'envoi & la réception de ces mêmes objets dans les magasins nationaux où doit s'en faire la distribution.

II. Les agens délégués à cet effet par le ministre de la guerre lui rendront compte jour par jour, de l'état & des progrès de la confection, de l'envoi & de la réception desdits objets.

III. En cas de négligence ou de lenteur dans ces opérations, le ministre de la guerre prendra les ordres du directoire exécutif sur les mesures à employer contre les entrepreneurs de l'habillement militaire.

Signé, BARRAS, président.

MINISTERE DE LA MARINE.

On écrit de Brest, en date du 29 germinal, qu'un convoi attendu de Nantes, & composé des flûtes le Dromadaire, la Nécessité & de cinquante autres bâtimens chargés pour le compte de la république, y est arrivé à très bon port le 27, sous la direction du citoyen le Bozec, capitaine de vaisseau, & escorté par les corvettes l'Étonnante, la Société, la Mignone, la Cigogne & le lougre le Vautour. L'arrivée de ce convoi complète la preuve que les bâtimens anglais combattus dernièrement par les trois frégates sorties de ce port, ont été forcés d'abandonner leur croisière pour aller se réparer.

LITTÉRATURE.

Le citoyen Buisson, imprimeur-libraire, vient de publier le Théâtre de l'Hermitage de Catherine II. Ce recueil, en 2 volumes in-8°, contient plusieurs piéces & proverbes composés par cette princesse après son voyage de Crimée, & par Ségur l'aîné, ministre de France; le comte Gobentzel, ambassadeur de l'empereur; le prince de Ligne, général autrichien; le comte Strogonow, le grand chambellan Schwalow, Momonow, favori de l'impératrice, & Destat, français, attaché au cabinet de Catherine. La variété de ces piéces, leurs auteurs, les circonstances dans lesquelles elles ont été composées, doivent exciter une juste curiosité; & donnant à ce recueil une teinte de singularité qui le distingue de beaucoup d'autres. Mais en le lisant, on est surpris de ne pas retrouver dans les proverbes de l'impératrice l'esprit, la finesse & la gaieté qui sont répandus dans ses lettres imprimées. Cette lecture porte à croire qu'elle n'écrivait pas seule ces lettres, & que si dans la politique elle n'avoit pas besoin de conseil & de secours, il lui étoit nécessaire d'emprunter de l'élégance pour causer avec l'esprit de Voltaire. Quoi qu'il en soit, il est toujours assez piquant de voir en négligé cette femme célèbre que nous ne connoissons que par son ambition, ses loix & ses conquêtes.

Le proverbe du comte Cobenzel est écrit avec esprit & gaieté; on y reconnoit l'adresse d'un ambassadeur qui veut plaire, & les principes d'un ennemi de tout système d'innovations politiques. Celui du prince de Ligne est original comme tout ce qu'il écrit; mais ce n'est qu'une bluette un peu felle, qui devoit sans doute avoir plus de sel dans le pays où il étoit composé & joué. Les deux piéces de Destat sont comiques, spirituelles, écrites facilement & purement. Celles de Schwalow & de Strogonow sont insignifiantes. Le proverbe du favori Momonow montre de l'imagination; mais la caricature qu'il présente perd tout son prix lorsqu'on n'en connoit pas l'original. On trouve dans ce recueil trois proverbes, une comédie en trois actes, & une tragédie intitulée Coriolan, du citoyen L. P. Ségur l'aîné.

L'orgueil, ou du moins l'amour-propre national, voit avec plaisir que dans ce recueil d'œuvres mêlées, impériales, russes, allemandes, l'esprit français étoit dignement représenté par L. P. Ségur,

& il est difficile qu'au respect près qui est toujours dû aux proverbes d'une souveraine, les applaudissemens impartiaux de l'Hermitage n'aient pas donné la préférence aux productions de l'ambassadeur de France, toujours ingénieuses & souvent brillantes d'un vrai talent. On retrouve toute la légèreté, toute la grace & tout l'agrément de son esprit dans les proverbes & la comédie. . . . La ressemblance des caracteres, dont l'histoire nous a laissé l'original, la vérité des mœurs, la noblesse & la dignité du style de Coriolan, prouvent qu'il sait & qu'il peut essayer tous les genres avec succès.

Cet ouvrage est terminé par un drame historique de Catherine. Il manque de mouvement & de chaleur, mais le sujet en est singulier; il est tiré des annales russes, & rappelle avec simplicité des mœurs bien antiques. L'auteur a mis en scenes dialoguées les détails de l'arrivée de Rurik en Russie & de la fondation de son empire. Nous croyons que ce recueil fort mêlé, mais dont on relira plusieurs piéces avec plaisir, sera recherché avec intérêt. On doit être curieux de connoître les délassemens de cette femme extraordinaire, qui a si long-tems étonné & agité une grande partie du globe.

Bourse du 5 floréal.

Amsterdam.....	61, 62.	Montpellier.....	pair 10 j.
Idem cour.....	57 ³ / ₄ , 58 ³ / ₄ .	Rente prov.....	8 f. 50 c.
Hambourg.....	194 ¹ / ₂ , 192 ¹ / ₂ .	Tiers consol.....	10 f. 63 c.
Madrid.....	10 f.	Bon ² / ₄	1 f. 15 c.
Mad. effec.....	14 f. 62 c.	Bon ¹ / ₄	1 f. 10 c.
Cadix.....	10 f.	Bon ¹ / ₂	1 f. 10 c.
Cad. effec.....	14 f. 62 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6.	76 f.
Gènes.....	98 ³ / ₄ à 99, 97.	Or fin.....	106 f.
Livourne.....	106, 105.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Bâle.....	1 b, pair.	Portugaise.....	97 f. 63 c.
Lausanne.....	¹ / ₄ per.	Piastre.....	5 f. 48 c.
Milan.....	53.	Quadruple.....	21 f. 75 c.
Geneve.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.		

Esprit ³/₄, 385 à 390 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 300 f. — Rochelle 22 d. 310 fr. — Cognac 22 d. 350 fr. — Huile d'olive, 1 fr. 25 à 35 c. — Café Martiniqu., 3 fr. 45 c. — Idem St-Domingue, 3 fr. à 3 f. 5 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 55 à 60 c. — Savon de Mars., 1 f. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

Cours d'Arithmétique décimale, démontrée analytiquement, en parallèle avec l'Arithmétique vulgaire; avec application aux nouveaux poids & mesures, & à toutes les opérations de commerce & de finance, depuis l'addition jusqu'à l'extraction des racines carrées & cubiques. A Paris, chez le citoyen Besse, imprimeur place Maubert, n°. 41. Prix, 5 fr. pour Paris, & 3 fr. 60 centimes pour les départemens & chez les marchands de nouveautés. L'auteur a exposé en peu de mots les principes du calcul décimal, & en a fait l'application aux nouveaux poids & mesures. La lecture de cet ouvrage ne sauroit être trop recommandée aux fonctionnaires publics, aux négocians & aux instituteurs de la jeunesse, peu familiarisés avec nos nouveaux poids & mesures.

GRAVURE.

Le Trente-un ou la Maison de prêt sur nantissement. Prix 3 francs, à Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, n°. 110 & 98, au coin de celle Notre-Dame des Victoires.

Cette caricature, d'une composition fort agréable, représente l'intérieur d'une maison de jeu. L'auteur, qui annonce un talent distingué, a voulu peindre sur un grand nombre de figures, les différentes impressions causées par les chances de la fortune. Nous croyons que cette estampe mérite & obtiendra du succès, & qu'elle sera d'un prompt débit.

A. FRANÇOIS.